



résiliation crèche pour cause de mutation

Par **marie60150**, le **21/11/2019** à **13:50**

Bonjour,
Pour cause de mutation professionnelle nous devons déménager expressément fin décembre.
J'ai averti la crèche début novembre.
Le directeur de la crèche me dit que j'ai deux mois de préavis dans le contrat et que je lui suis redevable jusqu'à mi janvier (2mois de préavis).
Est ce que la mutation professionnelle n'est pas une raison suffisante, si preuve à l'appui, pour ne pas payer les deux mois de préavis sachant que nous ne seront plus dans le région ?
Merci beaucoup pour vos précieuses réponses
Marie

Par **morobar**, le **22/11/2019** à **09:03**

Bonjour,
La convention signée fait la loi entre les parties;
La mutation n'est pas un cas de force majeure, et vu d'ici vous aurez à régler quelques jours de crèche.
[quote]
J'ai averti la crèche début novembre.
[/quote]
Le 15 ce n'est pas "début novembre".